

Liquide pour freins DOT3

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Liquide pour freins DOT3
Autres moyens d'identification	15-810, 15-811, 15-813, 15-814, 15-818, 35-810AS, 35-810CQ, 35-810PC, 35-810PRES, 35-811AS, 35-811CQ, 35-811PRES, 35-811SO, 35-811WM, 35-813AS, 35-813CQ, 35-813SO, 35-813WM, 35-814AS, 35-814CQ, 35-814PRES, 35-814SO, 35-816C, 35-818AS, 35-818CQ, 85-818
Usage recommandé	Veuillez vous référer à l'étiquette du produit.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Fabricant / Fournisseur	Recochem Inc., 850 Montee de Liesse, Montreal, QC, H4T 1P4, Compliance and Regulatory Department, 905-878-5544, www.recochem.com
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, 613-996-6666, 24 Hours
Numéro de la FDS	1515
Date de préparation	le 11 août, 2015

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du SGH

Toxicité aiguë (orale) - catégorie 4; Toxicité aiguë (cutanée) - catégorie 4; Irritation oculaire - catégorie 2A; Toxicité pour la reproduction - catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH



Mention d'avertissement :
Attention

Mention de(s) danger(s) :

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'inhalation, à la suite d'un contact cutané et/ou en cas d'ingestion.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P264 Bien se laver les mains et la peau après avoir manipulé.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT3

FDS No.: 1515

Date de préparation le 11 août, 2015

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

Intervention :

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P321 Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage :

Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais. Garder le contenant hermétiquement fermé. Garder sous clé.

Élimination :

Dispose of contents/container in accordance with applicable regional, national and local laws and regulations.

Note :

3-7

Ce mélange contient % de composants dont les ingrédients sont de toxicité aiguë inconnue.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange:

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs
Diethylene glycol	111-46-6	10-30	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-butyl- omega-hydroxy-	9004-77-7	10-30	
3,6,9,12-Tetraoxahexadecan-1-ol	1559-34-8	7-13	
Diethylene glycol monobutyl ether	112-34-5	7-13	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-methyl-omega-hydroxy-	9004-74-4	3-7	
Diethylene glycol monomethyl ether	111-77-3	1-5	
Diethylene glycol monoethyl ether	111-90-0	1-5	

Notes

L'identité spécifique du produit chimique et/ou le pourcentage exact entrant dans sa composition (concentration) n'a pas été divulgué en raison du secret commercial.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Obtenir des conseils/des soins médicaux si la victime

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT3

FDS No.: 1515

Page 02 de 09

Date de préparation le 11 août, 2015

ressent des malaises ou des inquiétudes.

Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer doucement à l'eau tiède pendant 5 minutes.

Contact avec les yeux

Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique présent sur le visage. Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Si l'irritation oculaire persiste consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Obtenir des conseils/des soins médicaux si la victime ressent des malaises ou des inquiétudes.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Instructions particulières

Aucun traitement spécifique. Traiter selon les symptômes. Communiquez immédiatement avec spécialiste de traitement incohérent si grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Ne brûle pas.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : produits chimiques toxiques.

Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers

Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Aucune précaution particulière n'est nécessaire. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Libération de s'approcher au vent. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les endroits clos. Laver les débordements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir les fuites avec matériau incombustible, absorbant par ex. sable, terre, vermiculite ou la terre de diatomées et placer dans le récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez les outils antidéflagrant et matériel antidéflagrant. Éliminer par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. Matériau absorbant contaminé peut-être

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT3

FDS No.: 1515

Page 03 de 09

Date de préparation le 11 août, 2015

présenter les mêmes risques que le produit déversé. Remarque : voir section 1 pour urgence coordonnées et la section 13 pour l'élimination des déchets.

Autres informations

Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mettre sur des équipements de protection individuelle approprié (voir section 8). Manger, boire et fumer devraient être interdit dans les zones où ces matières sont traitées, stockées et traitées. Les travailleurs se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. N'entrez pas de zones de stockage et d'espaces confinés à moins qu'une ventilation adéquate. Conserver dans le récipient d'origine ou une alternative approuvée constituées d'un matériau compatible, conservé hermétiquement fermé quand pas en service. Stocker et utiliser de la chaleur, les étincelles, les flammes ou toute autre source d'inflammation. Utiliser (ventilation, éclairage et matériel de manutention) électromédicaux anti-déflagrant. Utiliser des outils sans étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter tout incendie ou explosion, dissiper l'électricité statique lors du transfert de la mise à la terre et continuité des conteneurs et équipements avant de transférer du matériel. Vide conteneurs de conservent des résidus de produits et peuvent s'avérer dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker conformément aux règlements locaux. Entreposer dans un endroit séparé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine protégée des rayons du soleil dans un espace sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparé des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'au prêt à l'emploi. Conteneurs qui ont été ouverts doivent être refermés soigneusement et reste d'aplomb pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Confinement appropriée permet d'éviter la contamination de l'environnement.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Diethylene glycol					10 mg/m3	
Diethylene glycol monobutyl ether	10 ppm					
Diethylene glycol monoethyl ether					25 ppm	

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Non requis, mais le port de lunette de sécurité ou de lunettes de protection contre les produits chimiques constitue une pratique exemplaire.

Protection de la peau

Non requis, si le produit est utilisé selon les directives.

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence Ambre légère. Dimension des particules: Sans objet

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT3

FDS No.: 1515

Page 04 de 09

Date de préparation le 11 août, 2015

Odeur	Pas disponible
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Sans objet
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	132 °C (270 °F) (en vase clos)
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
Tension de vapeur	< 0.013 kPa (0.098 mm Hg)
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	1.038 - 1.040
Solubilité	Pratiquement insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)
Autres informations	
État physique	Liquide
Formule moléculaire	Pas disponible
Poids moléculaire	Pas disponible
Tension superficielle	Pas disponible
Température critique	Pas disponible
Conductivité électrique	Pas disponible
Tension de vapeur à 50 °C	Pas disponible
Concentration des vapeurs à saturation	Pas disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Eau, teneur en eau ou humidité.

Matériaux incompatibles

Légèrement réactif ou incompatible avec les matériaux suivants : agents oxydants (p. ex. peroxydes).

Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone.

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT3

FDS No.: 1515

Date de préparation le 11 août, 2015

Page 05 de 09

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Contact avec la peau; contact oculaire.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Diethylene glycol	4600 mg/m3 (rat) (30 minutes d'exposition)	12565 mg/kg (rat)	11890 mg/kg (lapin)
3,6,9,12-Tetraoxahexadecan-1-ol	Pas disponible	5300 mg/kg (rat)	
Diethylene glycol monobutyl ether		6560 mg/kg (rat)	2764 mg/kg (lapin)
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-methyl-omega-hydroxy -		39800 mg/kg (rat)	> 20000 mg/kg (lapin)
Diethylene glycol monoethyl ether	5240 mg/m3 (rat)	10502 mg/kg (rat)	9143 mg/kg (lapin)
Diethylene glycol monomethyl ether	> 50000 mg/m3 (rat) (4 heures d'exposition)	6830 mg/kg (rat)	9404 mg/kg (lapin)
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-butyl- omega -hydroxy-	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible

CL50: Sans objet.

DL50 (orale): Sans objet.

DL50 (cutanée): Sans objet.

Corrosion/Irritation Cutanée

Peut causer une légère irritation selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Cause des lésions oculaires sévères selon les renseignements relatifs à la corrosion cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Inhalation

Aucun renseignement trouvé.

Absorption par la peau

Aucun renseignement trouvé.

Ingestion

Peut être nocif selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables. Peut causer dépression du système nerveux central.

Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées

Aucun renseignement trouvé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas un sensibilisant des voies respiratoires.

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Diethylene glycol	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
3,6,9,	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT3

FDS No.: 1515

Page 06 de 09

Date de préparation le 11 août, 2015

12-Tetraoxahexadecan-1-ol				
Diethylene glycol monobutyl ether	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-methyl-omega-hydroxy-	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Diethylene glycol monoethyl ether	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Diethylene glycol monomethyl ether	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-butyl- omega -hydroxy-	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

N'est pas réputé nuire à l'enfant en gestation.

Fonction sexuelle et la fertilité

Peut causer des effets sur la fonction sexuelle et/ou la fertilité selon des preuves limitées.

Effets sur ou via l'allaitement

N'est pas réputé pour causer des effets sur ou par la lactation.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Diethylene glycol	75200 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures; eau douce)	10000 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		Pas disponible
3,6,9, 12-Tetraoxahexadecan-1-ol	2400 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)	2210 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		
Diethylene glycol monobutyl ether	1300 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 96 heures)	100 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-methyl-omega-hydroxy-	10000 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)	Pas disponible		
Diethylene glycol monoethyl ether	9650 mg/L (Pimephales promelas)			

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT3

FDS No.: 1515

Date de préparation le 11 août, 2015

	(tête-de-boule); 96 heures)			
Diethylene glycol monomethyl ether	5741 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)	1191 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-butyl- omega -hydroxy-	Pas disponible			

Dangers à long-terme pour le milieu aquatique

Nom chimique	CSEO pour les poissons	CE50 pour les poissons	CSEO pour les crustacés	CE50 pour les crustacés
Diethylene glycol	Pas disponible		Pas disponible	Pas disponible
3,6,9, 12-Tetraoxahexadecan-1-ol	Pas disponible		Pas disponible	
Diethylene glycol monobutyl ether	Pas disponible		Pas disponible	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-methyl-omega-hydroxy-	Pas disponible		Pas disponible	
Diethylene glycol monoethyl ether	Pas disponible		Pas disponible	
Diethylene glycol monomethyl ether	Pas disponible		Pas disponible	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-butyl- omega -hydroxy-	Pas disponible		Pas disponible	

Persistence et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Les contenants vides ou doublures peuvent conserver quelques résidus de produit. Ce produit et son récipient doivent être éliminés en toute sécurité. Éliminer l'excédent et non recyclables produits par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, les solutions et les sous-produits doit en permanence conformes aux exigences de protection de l'environnement et législation d'élimination et de toute exigence de l'autorité locale régionale des déchets. Éviter la dispersion des matières déversées et ruissellement et entrer en contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT3

FDS No.: 1515

Date de préparation le 11 août, 2015

Règlement DOT É.-U.

Dangers pour l'environnement Polluant marin potentiel

Précautions spéciales concernant le transport Sans objet

Transport en vrac (aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC)

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par Département réglementation et conformité

Numéro de téléphone 905-878-5544

Autres informations Nous sommes engagés à soutenir l'initiative volontaire de l'industrie pour la divulgation des ingrédients aux consommateurs. Veuillez nous faire parvenir votre demande en visitant notre site Web au www.recochem.com.

Les ingrédients présents (ingrédients intentionnellement ajoutés) dans une concentration supérieure à un pour cent (1 %) doivent être figurés en ordre décroissant de prédominance. Les ingrédients présents dans une concentration d'au plus un pour cent (1 %) doivent également être figurés, mais sans ordre de prédominance.

Avis Avis au lecteur : au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La décision définitive de l'aptitude d'un matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques sont décrits dans les présentes, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT3

FDS No.: 1515

Page 09 de 09

Date de préparation le 11 août, 2015